FAKE NEWS
Le baromètre

DISCOURS DE HAINE & FAKE NEWS

Stop à ces fléaux sociétaux

PP. 12

VOCABULAIRE
Nécessité de définir un lexique des propos à bannir
P. 2

LES CHAMPIONS
Le malaise prend des proportions vertigineuses
P.16

COERCITION
L'urgence des sanctions judiciaires efficientes
P. 13

EDITORIAL

Une lutte sans relâche contre le discours de haine

La Journée internationale de lutte contre les discours de haine est célébrée tous les 18 juin. Cette année, la célébration dans un caractère de sensibilisation ne s'est pas faite ressentir. Elle est quasiment passée inaperçue au Cameroun pourtant le gouvernement s'est officiellement engagé dans la lutte contre les discours haineux. Malgré des actions ternes pour susciter la prise de conscience, le législateur est allé plus loin en adoptant une disposition de loi réprimant tous ceux qui seront reconnus coupables d'infraction de discours de haine ou de discours tribal. C'est l'occasion pour nous de remettre le sujet au goût du jour. Au regard de l'échange que la Conseillère spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide, Alice Wairimu Nderitu, a eu avec le presse le 17 juin 2022 en prélude à cette célébration. Selon l'ONU « *les tendances alarmantes sont à l'augmentation des discours de haine, du racisme, de la xénophobie, de la misogynie et de la haine dans le monde* ».

Preuve s'il en est besoin que nous devons tous faire de la lutte contre les discours de haine une lutte sans relâche. A cet effet, dans le plan d'action de l'ONU que nous devons chacun à son niveau mener, il est question de « *mobiliser les entreprises, les leaders, le monde de la technologie et des médias sociaux* » dans ce combat. Surtout que la stratégie en cours de mise en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour être efficace, dépend de l'engagement de nombreux acteurs, notamment les gouvernements, la société civile, les entreprises, les médias et les champions individuels. Or, en raison de l'absence de définition internationale, la caractérisation de ce qui est considéré comme propos haineux est parfois controversée et contestée en fonction des contextes mondiaux. Ainsi, les discours de haine qui n'atteignent pas le seuil d'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence pour lequel il existe des normes juridiques sont difficiles à combattre, et restent donc largement répandus en ligne et hors ligne.

C'est pourquoi, en l'absence d'une définition académique, les Nations Unies plaident pour que les parties prenantes concernées, adoptent sa définition : « *Le discours de haine est tout type de communication par la parole, l'écrit ou le comportement qui attaque ou utilise un langage péjoratif ou discriminatoire en référence à une personne ou un groupe en raison de ce qu'ils sont, sur la base de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur sexe ou d'autres formes d'identité* ». Elle est complète et fournit des orientations sur la manière de s'attaquer au discours de haine de manière globale. C'est dire si le discours de haine peut être très dangereux et contribuer à un environnement de dénigrement, de marginalisation, de discrimination et même de violence. Il ne fait pas de doute que la ligne de démarcation entre le discours de haine et le discours tribal est très mince.

Ils sont les sources des guerres tribales, ethniques, raciales et religieuses qui conduisent allégrement aux génocides. Evidemment, lorsque le discours de haine commence par des stéréotypes, les gens peuvent le considérer comme inoffensif au départ, mais ce n'est pas toujours le cas. Nous devons nous en préoccuper car il n'existe aucun génocide qui n'ait été précédé d'un discours de haine, aucun génocide qui n'ait été accompagné d'un discours de haine. C'est pourquoi, la tolérance zéro devrait être de règle pour tout ce qui contribue ou est à l'origine des discours de haine ou des stéréotypes ethniques, raciaux ou religieux. Il serait loisible que les autorités camerounaises s'approprient la stratégie et le plan d'action des Nations Unies sur le discours de haine. Cela va permettre de définir un cadre pour s'attaquer au discours de haine de manière holistique, depuis les causes profondes et les griefs qui le motivent jusqu'à son impact sur les victimes et les sociétés.

Philippe Nanga, Coordinateur de l' ONG Un Monde Avenir

«Evidemment, lorsque le discours de haine commence par des stéréotypes, les gens peuvent le considérer comme inoffensif au départ mais ce n'est pas toujours le cas. Nous devons nous en préoccuper car il n'existe aucun génocide qui n'ait été précédé d'un discours de haine, aucun génocide qui n'ait été accompagné d'un discours de haine.»

DISCOURS HAINEUX

Expressions courantes au Cameroun

Pour mieux aborder et contrer le discours de haine, nous devons en savoir plus pour agir efficacement. Cela nécessite une collecte de données et une recherche coordonnée, notamment sur les causes profondes, les moteurs et les conditions propices aux discours de haine.

Pour réussir à surveiller et à contrer les discours de haine, il est important d'identifier quelques termes spécifiques et le contexte social et politique qui les rend offensants, incendiaires, voire potentiellement dangereux. On peut relever que dans le contexte de la crise anglophone et la guerre asymétrique entretenue par des bandes armées séparatistes dans les deux régions Nord-Ouest et Sud-Ouest, des termes stigmatisants, dégradants et méprisants ont fait floraison. C'est ainsi que il a émergé dans l'opinion publique l'appellation «*Les Anglos*», utilisée par les populations des autres régions, francophones du Cameroun notamment, pour désigner toutes les personnes originaires des régions anglophones. De même, pour les qualifier toutes de terroristes, elles sont qualifiées d'«*Ambazoniens*» en référence à la volonté des partisans à l'idéologie sécessionniste de voir érigeées les deux régions en un pays dénommé «Ambazonie» en s'inspirant de la lutte de reconnaissance du peuple de l'Ambazonie. Faisant ainsi passer incidemment et à tort tous les originaires de ces deux régions anglophones comme «*des potentiels terroristes*». Ce qui a été à l'origine d'une autre expression «*Anglos terroristes* ». Certains journalistes l'ont soutenu et déclaré en mondo vision à l'image dse journalistes de «la Radio mille collines» de triste sans qu'ils ne soient rappelés à l'ordre ni par leurs médias ni par l'organe de régulation qu'est le Conseil National de la Communication (CNC).

En revanche, les populations anglophones acquises à la cause sécessionniste ou séparatiste vont aussi trouver des expressions offensantes et incendiaires pour discriminer les populations francophones qu'ils appellent «*That people of the la République*». Pour mettre à l'index les populations des autres huit régions du Cameroun comme étant ceux qui sont contre le fédéralisme ou la naissance d'un «*Etat Ambazonien*».

Avant que la cause sécessionniste passe des revendications idéologiques et politiques pour glisser dans le combat armé, il existait déjà dans le vocabulaire des populations anglophones et francophones des propos offensants et incendiaires, mais aussi des termes obscènes. Recensés dans le rapport « *DefyHateNow* » qui est le Guide pratique pour lutter contre la diffusion des discours haineux en ligne au Cameroun. Par exemple, « *Francofou* », utilisé par certains originaires des zones anglophones pour insinuer que « *les francophones sont des imbéciles* ». En réplique certains belliqueux des régions francophones utilisent aussi l'appellation «*Anglofou*» pour rabaisser les Camerounais d'expression anglaise. En insinuant que les anglophones ont des raisonnements de fou. Dans la même veine, un autre terme à connotation négative est l'appellation : « *Les Bamenda* », qui désigne quelqu'un qui est minimisé, un sous-fifre ou un serviteur. De là est parti également un argot dégradant tiré de cette expression, comme : «*C'est mon Bamenda*», pour indiquer que «*la personne désignée est mon idiote*», ou cette réplique : « *Je ne suis pas ton Bamenda* », qui signifie « J*e ne suis pas ton idiot* ».

> **« *La liste est loin d'être exhaustive. Il ne fait aucun doute que ces préjugés largement répandus et usité dans le langage quotidien des Camerounais a un effet systémique. Dans de nombreux contextes, ces termes sèment la discorde et suscitent les ressentiments qui sont le ferment des discours de haine* ».**

Au-delà des crises, le phénomène existait

Il est bon de rappeler que tout au long des évenements, l'histoire nous apprend que la plupart des conflits sont suivis des histoires où les mots qui se voient attribuer des significations particulières tout en ayant une plus grande gravité de leur différent usage habituel, les rendant ainsi haineux. Au-delà de cette crise sécuritaire dans les régions anglophones qui tire ses origines dans les revendications séparatistes, l'expression au Cameroun est truffée des propos contribuant aux discours haineux. Par exemple, il est souvent utilisé les expressions : «*C'est mon pygmée*» ou «*Je ne suis pas ton pygmée*» pour insinuer que les pygmées sont des personnes sans éducation et malléables à souhait. Ainsi «*les Bamiléké* » pour identifier et discriminer les populations originaires de la région de l'Ouest à l'exception de ceux du département du Noun, avec un regard négativiste comme étant « *des populations malignes, sales, profiteuses,…* » Mais aussi souvent avec un regard positif comme étant « *des populations ingénieuses, travailleuses, nanties,…* ». Ou encore, les originaires de la partie septentrionale de pays (des régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord) sont tout désigné par le terme discriminant de « *Haoussa* » pour les qualifier «*de populations musulmanes, analphabètes, et dont la principale activité est berger* ». Pourtant, Haoussa n'est qu'une ethnie parmi tant d'autres et que toutes ne sont pas uniquement musulmanes. Par ailleurs, des personnes originaires de la région de l'Ouest appellent aussi de manière dévalorisante les originaires des régions du Littoral, Centre, Sud, et Est comme étant « *des Kwa* ».

La liste est loin d'être exhaustive. Il ne fait aucun doute que ces préjugés largement répandus et utilisés dans le langage quotidien des Camerounais ont un effet systémique. Dans de nombreux contextes, ces termes sèment la discorde et suscitent les ressentiments qui sont le ferment des discours de haine.

M. N. NJOG

TABLEAU DES INFORMATIONS SUR DISCOURS HAINEUX

DISCOURS HAINEUX et TRIBAUX (Mois juin 2022)				
DATE DE LA PUBLICATION	MESSAGE	AUTEUR	LIEUX	EVIDENCE
18 Juin	« Le père du député PCRN est mort ? il peut pourrir en enfer. Il nous aurait aidé en faisant l'économie de mettre au monde une calamité pareil s'il avait utilisé un préservatif »	Barlev Sismondi Bidjocka	Groupe Whatsapp	
22 Juin 2022	« Les populations du département de l'Océan doivent se révolter. Comment pouvez-vous expliquer que dans un même département on a (…..) plusieurs sociétés d'exploitation forestière en dehors de cela voilà le fer d'Akom2 dont on veut faire cadeau au bamilécon Bocom et le fer de lobé aux chinois. nul peuple n'est venu dans ce pays palier aux insuffisances des autres »	Ebol Agnou	Facebook compte « Florence Obele »	
23 Juin 2022	« Cette fille, c'est la reine des aigries elle m'énerve, elle est là comme un fétiche Bamoun » « Ta chance avec moi c'est que justement tu es albinos, c'est un handicap, je respecte et surtout tu n'as pas eu la chance d'être une belle albinos comme les autres et de ce fait ton aigreur et ton mal être sont profonds »	DYLAN COMEDIE ET MANI BELLA	« Actualité du Mboa »	
27 Juin 2022	« Faites vos courses dans les grandes surfaces, les prix n'y ont pas changés, laissez les militants de Kamto dans les marchés avec leurs marchandises »	Mbombog Mbog Nsang Njee	Facebook	
DISCOURS HAINEUX et TRIBAUX (Mois Juillet 2022)				
2 Juillet 2022	« Le village à la rescousse de Kamto, il faut nuire à l'image de tout autres opposant »	Mbombog Mbog Nsang Njee	Facebook	
11 /07/2022	« Vous cherchez des prétextes pour exister noooor ? On va vous les donner la prochaine fois on va lui briser la côte»	Fomo Martial Frank	Debat politique (Groupe whatsap)	

12 JUILLET 2022	«Il faut dire à Aboudi Onguene que l'orgasme clitoridien fatigue beaucoup, c'est épuisant »	Mbombog mbog Nsang Njee	Facebook	
18 JUILLET 2022	« Manger avec les doigts est indigne pour un ekang, un comportement digne d'un esclave affamé et d'un fils adultérin »	Ekang du Monde Entier	Facebook	
21 Juillet 2022	« Dites à Eto'o fils qu'il aura beau nommer les bamiléké à tous les postes à la Fecafoot, tant qu'il fera ombrage à Kamto pour Etoudi , peine perdue »	Mbombog Mbog Nsang Njee	Facebook	
DISCOURS HAINEUX et TRIBAUX (Mois AOUT 2022)				
12 aout 2022	You are Bam and start defending the Buluin front of me instead of defending the anglophones many of whom are Bami like yourself and myself, i slam the door in your face be happy i stop ther	Patrice Nganang	Facebook	
17 / 08 / 2022	« Elle a au cours de l'émission tout au claire animée par le journaliste Moutome Fréderic traité « tu es comme une chèvre ……. Tu es plus laid que tous les Camerounais »	Pr Jacqueline Nkoyok	Chaine de télévision LTM au cours de l'émission tout au claire	
20/08/ 2022	Voilà ce qu'on appelle Bami…léké en, un individu très instable et mentalement atteint qui se permet de frapper plusieurs coups de poings et à plusieurs reprises une femme qui est handicapé.	Groupe porc de l'Ouest	Facebook	

MONITORING

20 Aout 2022	« l'immeuble Ekang est sur la terre des Ekang. Si vous êtes trop fâché allez également construire … mais choisissez bien Parce que tout immeuble construit à Yaoundé reviendra aux Beti »	Bomba Bomba Imgben Ikang	Facebook	
25 Aout 2022	« Mouton du Nord comme ton frère Abdouraman allez-vous faire mettre ! on a plus besoin de vous	Ronald Peguy Meyong	facebook	
26 août 2022	J'assume mon propos sur Paul Chouta et trois individus originaires du Grand Nord qu'ils sont dotés de comportements moutonniers.		Facebook	
28 Aout 2022	«5000 tonnes de poisson pourri saisi dans les congélateurs de CONGELCAM à Obala jusqu'aujourd'hui le Bamilékés n'a jamais été inquiété…. Un autochtone achète un carton de poisson à …. Elle rentre se plaindre à la poissonnerie les bamiléké lui demandent d'aller boire l'odontol.»	Francis Mbeng journal	facebook	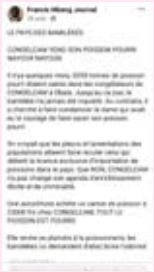
28 aout 2022	Enfant BULU cherche des hommes anglophones à tue	Patrice Nganang	facebook	
29 Aout 2022	FRABRICATION DE LA CLASSE REGLEMENT BULU Au Cameroun. Montre-moi un NOM BAMILIKE là tous les BULU	Patrice Nganang	Facebook	

DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

Pas de différence intrinsèque avec les discours haineux hors ligne

La mise de l'accent sur les discours haineux propagés sur internet ne voudrait certainement pas traduire que ceux tenus hors ligne sont moins nocifs. Comprendre l'impact négatifs et les enjeux de les combattre

Les discours de haine en ligne ne sont pas intrinsèquement différents des discours de haine hors ligne. Ils diffèrent toutefois par la nature des interactions dans le cadre desquelles ils s'inscrivent et par l'utilisation et la diffusion de mots spécifiques, d'accusations et de théories complotistes qui peuvent évoluer, atteindre des sommets et disparaître très rapidement. Un message de haine peut devenir viral en quelques heures, voire quelques minutes. Le rapport de l'UNESCO intitulé Combattre les discours de haine sur Internet, paru en 2015, souligne la facilité avec laquelle les discours de haine en ligne peuvent être produits et diffusés à moindre coût, sans passer par un processus d'édition comme d'autres formes de travail écrit, connaissent des niveaux d'exposition variables suivant la popularité des publications, et peuvent être publiés par-delà les frontières dans la mesure où les serveurs des plates-formes et les sièges des réseaux sociaux ne sont pas nécessairement dans le même pays que les utilisateurs et le public visé. Les discours de haine en ligne peuvent également être disponibles plus longtemps et connaître des vagues de popularité, être associés à de nouveaux réseaux ou réapparaître, mais aussi rester anonymes.

> **« Dans le même ordre d'idées, l'élaboration de lois pour lutter contre les discours de haine en ligne et hors ligne est souvent alourdie par des processus d'examen compliqués dus aux difficultés de définition et à la nécessité de respecter la liberté d'expression dans le cadre de la loi. Il est par conséquent nécessaire de déployer des méthodes qui dépassent le cadre des mesures juridiques pour lutter contre les discours de haine. »**

Complexité dans la lutte

Les questions liées à la responsabilité de la modération des espaces et aux critères permettant de déterminer si et quand un contenu doit être supprimé ont par conséquent fait l'objet de vastes débats. A ce titre, la lutte contre les discours de haine est un effort déployé sur plusieurs niveaux, qui consiste à s'attaquer à leurs causes profondes et à leurs moteurs, à les empêcher de se traduire en violences et à faire face à leurs conséquences sociétales plus vastes. À l'ère du numérique, cela suppose également de mieux comprendre l'apparition, la virulence et la portée des discours de haine en ligne. Dans le même ordre d'idées, l'élaboration de lois pour lutter contre les discours de haine en ligne et hors ligne est souvent alourdie par des processus d'examen compliqués dus aux difficultés de définition et à la nécessité de respecter la liberté d'expression dans le cadre de la loi. Il est par conséquent nécessaire de déployer des méthodes qui dépassent le cadre des mesures juridiques pour lutter contre les discours de haine. L'Allemagne en 2017 a adopté une loi qui exigeait que les plates formes des réseaux sociaux regroupant plus de 2 millions d'utilisateurs mettent en œuvre une procédure transparente de modération des contenus illégaux (dont les discours de haine), retirent les contenus considérés comme étant illégaux dans les 24 heures et rendent compte régulièrement des mesures prises. Cette loi a fait l'objet de vives critiques l'accusant d'obliger les plates formes à jouer le rôle de « *censeurs privés* » pour des décisions qui devraient être prises par les tribunaux, et de les pousser, compte tenu de la brièveté des délais et du montant élevé des amendes, à retirer des quantités excessives de contenus afin d'éviter de s'exposer à de lourdes sanctions. En 2020, la loi a été révisée afin d'exiger des plates-formes de réseaux sociaux qu'elles transmettent les contenus jugés illégaux au Bureau fédéral de la police criminelle. Une autre révision presque simultanée a également renforcé les droits des utilisateurs en exigeant des plates-formes qu'elles facilitent le signalement des contenus illégaux et permettent de faire appel de la décision de suppression ou de maintien d'une publication.

> **« A ce titre, la lutte contre les discours de haine est un effort déployé sur plusieurs niveaux, qui consiste à s'attaquer à leurs causes profondes et à leurs moteurs, à les empêcher de se traduire en violences et à faire face à leurs conséquences sociétales plus vastes. ».**

M. N. NJOG

TABLEAU DES INFORMATIONS SUR LES FAKE NEWS

TABLEAU FACT- CHECKING				
DATE DE PUBLICATION	FAKE NEWS	SOURCE DE L'INFORMATION	AUTEUR DE LA DIFFUSION	INFORMATION AUTHENTIQUE
Mois de Juin 2022				
17 Juin 2022		Kamer job	Minalmi officiel	Il n'en est rien, aucun recrutement lancé
21 Juin 2022		UNION DES ARTISTES DU CHANGEMENT	Union des Artistes du Changement	Image travaillée, les bras, les têtes dans l'image montrent une image truquée
27 Juin 2022		RAS	Groupe Whatsapp « Zappress » et « Baromètre politique »	
28 Juin 2022		Page Facebook de : AUDREY NGONO	Audrey Ngono	Selon nos recoupements à plusieurs sources et au Secrétariat à la Communication du MRC, il ressort qu'il ne s'est tenue aucune réunion similaire ni du directoire ni d'une instance de discipline concernant Me NDOCKI
Mois de Juillet 2022				
03 Juillet 2022		Twitter de Sosthène Médard Lipot	Sosthène Médard LIPOT	
03 Juillet 2022		Serge Tamba sur la page Facebook Mon communicateur	Serge Tamba	Des recoupements à plusieurs sources et auprès de l'artiste Général Valsero, il ressort que cette information était fausse

05 juillet 2022		Page Facebook Equinoxe TV	Urilch Dit	La jeune Cynthia FIANGAN n'était pas décédée comme annoncé dans ce poste, mais elle était placée sous mandat de dépôt provisoire à la prison de Kondengui pour publication des vidéos obscènes
06 Juillet 2022		Facebook	Le journal L'ANECDOTE	
06 Juillet 2022		La page Facebook Plus TV relaie une publication de Ndambaweb reprise sur la page de fans	Plus TV Page de Fans Ndambaweb	
08 Juillet 2022		Publié sur la page Facebook et un forum Whatsap	Lolo Fodja	
08 Juillet 2022		Facebook Forum AJSC Littoral Site Sportvibe.net	Cameroun24.net Franck Erik Diffo	
11 juillet 2022	Nourane Foster affirme que Cynthia Fiangan est une battante	Sur les réseaux sociaux (Facebook et Whatsapp)	T-Watch Magazine relaie l'information du faux compte de la député Nourane	
14 juillet 2022	Un communiqué qui circule faisant état de ce qu'une épidémie décime les bovins dans le Nord –Ouest	Sur les réseaux sociaux (Facebook et Whatsapp)	Waji Kija Elis Bannia	

MONITORING

11 juillet 2022	Une fausse lettre de Chantal Biya aux chefs de missions diplomatiques pour une levée de fond afin d'éradiquer le SIDA a circulé sur les réseaux sociaux	Les réseaux sociaux (Facebook et Whatsapp)	Inconnu	
12 Juillet 2022	Le jeune Patient Wassou serait pisté par Montpellier HSC	Page Facebook	Site : Cfoot	
14 juillet 2022		Groupe whatsap débat politique jeune.	Fomo Frank Martial	Ces propos n'ont jamais été dits par Denis Nkwebo au cours de cette émission diffusé sur stv
16 juillet 2022	Gaelle Enganamouit n'a pas fait un post où elle demande pardon	Page Facebook	Site : Cfoot	
17 juillet 2022		Whatsap	Paul Geo PGnews	
18 juillet 2022	Birwé Minkreo n'est plus coach de Canon de Yaoundé	Page Facebook	Diane Atangana	
19 juillet 2022		Diffusé sur les réseaux sociaux (Whatsap et facabook)	Boris Bertholt	

25 Juillet 2022	Un engin a explosé au quartier Damas	Page Facebook	TGV de l'info	
31 Juillet 2022		Groupe whatsap LITTOFOOT	Richard Naha	
31 Juillet 2022		Groupe whatsap LITTOFOOT	Richard Naha	
Mois de Août 2022				
04 Août 2022	Un communiqué de Camairco pour le recrutement de 125 hôtesse	Facebook, whatsapp	Faux compte Camair-co	Au moment de la diffusion de cette information madame la Ministre Délégué au Minader n'était pas encore décédé Celcom Minader
04 Août 2022	Un questionnaire sur la connaissance de Camtel	Publié sur les réseaux sociaux (Whatsap et Facebook)	Des centaines d'internautes	Camtel
05 Août 2022		Groupe Whatsap AfrikFM/ Communicants	Claude (677868554)	
05 Août 2022		Groupe whatsap Littofoot	Richard NAHA	Des recoupements au sein de la CAF font état de ce que cette exclusion est du faite de son insubordination notoroire et publique
07 Août 2022		Publié sur plusieurs pages Facebook	Cyrano Fratoni relayé par Christian Hervé Kerel Kongossa et Mutations	

MONITORING

11 Août 2022	Jean Jacques Ze retourne à Canal 2 Inernational	Publié sur la page Facebook	Journal Actucameroun	Nadège Tchiengang
12 Aout 2022		Page Facebook	Sandy Chou	Des recoupements auprès de la promotrice du site Griote.tv ont assuré avoir eu des nouvelles des proches du supposé mort qui infirmait cette rumeur.
20 Aout 2022		Kerel sportive	Kerel sportive	Les montants étaient connus et la photo est un montage
23 Aout 2022		Kojak Bgd	Kojak Bgd	
25 Aout 2022		Mali Actu	Mali Actu	
25 aout 2022		Groupe Whattsapp Douala- Team Lycée	Fouemo	La page d'information Malienne a procédé au factcheking des images pour elle-même dementir cette information 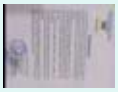
25 aout 2022		Groupe Whatsap Littofoot	Yannick (Manager Staff Titanic)	
30 aout 2022		Page facebook de Mbombog Mbog Nsan Njee	Mbombog Mbog Nsan Njee	Après vérification de cette information, il en ressort qu'elle est fausse

FAKE NEWS

La gangrène prend des proportions

Le fléau se métastase dans la société et tend à être un mode de vie dans les réseaux sociaux si rien n'est fait.

La révolution numérique a d'abord auguré du meilleur : Internet pensait-on, était la possibilité pour les journalistes de communiquer plus vite, de vérifier plus facilement leurs sources, de démasquer impostures et imposteurs. Sauf que rapidement, cet élan s'est inversé. L'océan numérique est devenu une marée noire de contenus douteux, insinuant plus de doute que de certitudes.

A l'aube de la publication du 5ème bulletin trimestriel sur les Fake news et les discours haineux, à l'initiative de l'ONG Un Monde Avenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet Action Citoyenne Pour La Liberté De La Presse (ACLIP), le constat est amère. Le tableau des Fake news collectés par la brigade anti Fake (un collectif des journalistes issus des dix régions du Cameroun) allant du mois de juin au d'aout présente un visage sombre. Près d'une quarantaine de Fake recensés en trois mois par ce collectif qui traque et vérifie des publications douteuses diffusées dans les réseaux sociaux et relayées par d'autres personnes.

> « Mais en réalité, la communauté dans son ensemble doit prendre des mesures pour créer un environnement où les fausses nouvelles sont considérées comme inacceptables. Les Fake news présentent de graves dangers pour la cohésion d'une société démocratique et face à ce virus et à la contagion de masse »

L'accès à l'information comme solution

Même s'il reste difficile pour cette brigade de définir les véritables intentions des propagateurs de ces fausses nouvelles, il en demeure pas moins vrai que c'est le citoyen, consommateur final de ce produit nocif, qui en souffre. Une souffrance nourrie par non seulement un manque de professionnalisme de certains hommes de média, mais également par le difficile accès aux informations par les journalistes. Selon certains, l'espace est de plus en plus rétréci, ce qui rend difficile la mission de lutte contre les Fake news et la désinformation.

Une observation qui n'a pas manqué d'attirer l'attention des Nations Unies, qui a choisi de placer la célébration de la 15ème journée internationale de la démocratie sous le thème : *« Protéger la liberté de la presse, c'est protéger la démocratie »*. Selon l'institution, avoir des médias libres, indépendants et pluralistes, capables d'informer le public sur des questions d'intérêt public est un élément clé de la démocratie. Cela permet au public de prendre des décisions informées et tenir les gouvernements responsables de leurs décisions. Quand la liberté des médias est menacée, le flux d'information peut être faussé, étouffé ou complètement interrompu. Dans son message adressé aux Etats à l'occasion de cette journée, le Secrétaire général António Guterres a réaffirmé le fait que *« la sphère publique se rétrécit». «La méfiance et la désinformation gagnent du terrain. L'heure est venue de tirer la sonnette d'alarme, l'heure est venue de défendre les principes démocratiques que sont l'égalité, l'inclusion et la solidarité »* a-t-il poursuivi

C'est au vu de cette difficulté d'accès à l'information que plusieurs organisations de la société civile se sont engagées dans la lutte pour l'éradication de ces fléaux qui prennent des proportions et se répandent avec une célérité sans pareil à la faveur de la pénétration vertigineuse du numérique dans les sociétés, au rang desquelles l'ONG Un Monde Avenir qui a mené des actions diverses en faveur de l'accès à l'information publique. L'organisation a déjà initié cinq rencontres de concertation multi acteurs avec des parlementaires, des partis politiques, des syndicats des journalistes et des membres de l'administration en vue d'une action de plaidoyer pour la dépénalisation des délits de presse et l'accès à l'information publique.

> « Même s'il reste difficile pour cette brigade de définir les véritables intentions des propagateurs de ces fausses nouvelles, il en demeure pas moins que c'est le citoyen qui est le consommateur final de ce produit nocif qui en souffre. »

En plus de ces rencontres formelles, plusieurs autres rencontres informelles se poursuivent dans les ministères. Plus que jamais, l'accès à l'information, consubstantielle à la démocratie est atteint de ce virus meurtrier qui est une source de déstabilisation majeure, surtout dans les pays fragiles, en crise ou en sortie de crise.

Mais en réalité, la communauté dans son ensemble doit prendre des mesures pour créer un environnement où les fausses nouvelles sont considérées comme inacceptables. Les Fake news présentent de graves dangers pour la cohésion d'une société démocratique et face à ce virus et à la contagion de masse, la responsabilité individuelle et la garantie d'un accès à l'information sont plus que jamais un vaccin prioritaire.

Aïchetou MAKOUET

RECOURS JURIDIQUES

Les efforts des Etats et organisations internationales

Plusieurs experts appellent à une répression judiciaire des auteurs des allégations haineuses afin qu'ils soient jugés par les tribunaux et répondent de leurs actes.

Tous les derniers rapports des études effectuées dans le cadre de la Stratégie de la Plan d'action de l'Onu de lutte contre les discours de haine sont unanimes que les recours juridiques représentent un moyen fondamental de combattre les discours de haine. Bien que les positions sur les discours de haine varient d'un pays à un autre et continuent d'évoluer au fur et à mesure que la compréhension du sujet s'améliore, il existe un certain nombre de principes internationaux, d'accords régionaux, de lois nationales et d'exemples de jurisprudence conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme qui contiennent des clauses sur les discours de haine en ligne et hors ligne. Cependant, les réponses strictement juridiques aux discours de haine en ligne font rapidement apparaître certains problèmes, tels que les préoccupations relatives à l'équilibre des droits, la possibilité que des intervenants puissants abusent des restrictions des droits, la définition d'un seuil fiable pour identifier l'incitation à la violence, et la mauvaise compréhension du rapport entre discours de haine et violence hors ligne. Plus important encore dans la lutte contre les discours de haine en ligne, le principal problème des recours juridiques est la limitation de l'autorité individuelle de chaque État sur les espaces numériques en ligne. Pour être efficace, la lutte contre les discours de haine en ligne ne peut exclusivement reposer sur des recours juridiques nationaux. En 2016, plusieurs grandes entreprises du secteur des technologies de l'information et de la Communication sont convenues d'adopter le Code de conduite de la Commission européenne visant à combattre les discours de haine en ligne, qui exige que ces entreprises examinent les discours de haine dans les 24 heures suivant la réception d'un signalement. Si cette approche n'est pas sans poser des difficultés en raison d'une grande divergence en termes de services et de définitions opérationnelles des discours de haine, elle constitue néanmoins un effort important pour encourager la collaboration et faire le lien entre les approches juridiques et extra-juridiques dans le domaine des discours de haine.

Le cas du Cameroun

L'étendu du phénomène a amené à l'adoption des lois et règlements sur le discours haineux au Cameroun. A l'instar de la «*La loi sur les discours haineux, adoptée le 24 décembre 2019, et modifiant la loi n ° 2016/7 du 12 juillet 2016 relative au Code pénal pour les discours haineux.*» En son article 1, la loi n ° 2016/7 du 12 juillet 2016 relative au Code pénal est modifiée et complétée comme suit : Article 241: (nouveau) Outrage aux races ou aux religions. (1) «*Est puni d'un emprisonnement de six (06) jours à six (06) mois et d'une amende de cinq mille (5 000) à cinq cent mille (500 000) francs, celui qui commet un outrage tel que défini à l'article 152 du présent Code, à l'encontre d'une race ou d'une religion à laquelle appartiennent un ou plusieurs citoyens ou résidents*». (2) « *Si l'infraction est commise par voie de presse, de radio, de télévision, de réseaux sociaux ou de tout autre moyen susceptible d'atteindre le public, le maximum de l'amende prévue à l'alinéa 1 ci-dessus est porté à vingt millions (20 000 000) francs* ». (3) Les peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus sont doublées, lorsque l'infraction est commise dans le but de susciter la haine ou le mépris entre les citoyens ou les résidents. Par ailleurs, l'article 241-1: (nouveau) outrage à la tribu ou à un l'ethnie dispose : (1) « *Est puni d'un emprisonnement de un (01) à deux (02) ans et d'une amende de trois cent mille (300 000) à trois millions (3 000 000) de francs, celui qui, par quelque moyen que ce soit, tient des discours de haine ou procède aux incitations à la violence contre des personnes en raison de leur appartenance tribale ou ethnique* ». (2) « *En cas d'admission des circonstances atténuantes, la peine d'emprisonnement prévue à l'alinéa 1 ci-dessus ne peut être inférieure à trois (03) mois et la peine d'amende à deux cent mille (200 000) francs. Le sursis ne peut être accordé, sauf en cas d'excuse atténuante de minorité* ». (3) Lorsque l'auteur du discours de haine est un fonctionnaire au sens de l'article 131 du présent Code pénal, un responsable de formation politique, de média, d'une organisation non gouvernementale ou d'une institution religieuse, les peines prévues à l'alinéa 1 ci-dessus sont doublées et les circonstances atténuantes ne sont pas admises. Les groupes de défense des droits de l'homme notent qu'il y a lieu de s'inquiéter de la mise en œuvre des lois sur les discours haineux et discours tribaux et de ces interpellations des pouvoirs exécutifs et législatifs au Cameroun. Parce qu'ils y voient essentiellement comme des artifices qui sont utilisées pour faire taire les critiques des citoyens à l'égard des personnes au pouvoir et restreindre la liberté d'expression des journalistes et des activistes.

Mathieu Nathanaël NJOG

Au niveau international

Au niveau mondial, parallèlement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, non contraignante, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) fait suivre la liberté d'expression (article 19) par l'interdiction de tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (article 20). Les articles 19 et 20 posent également des limites aux restrictions de la liberté d'expression. Celles-ci devant être « *expressément fixées par la loi et […] nécessaires : (a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; (b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques* ». En complément de ces principes, le Plan d'action de Rabat propose un « *examen de seuil comportant six étapes* » afin de justifier les restrictions à la liberté d'expression, compte tenu du contexte sociopolitique, du statut de l'orateur, de l'intention d'inciter à l'antagonisme, du contenu du discours, de la portée de sa diffusion et de la probabilité de préjudice. Autre texte important dans le domaine des discours de haine, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale s'avère plus stricte que l'article 20 du PIDCP en n'exigeant pas d'intention ni d'«*appel à la haine*» et en incluant la diffusion dans sa liste des pratiques punissables par la loi. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment, sont également pertinentes en la matière. L'organisation pour la liberté d'expression, ARTICLE 19, a élaboré les Principes de Camden sur la liberté d'expression et l'égalité sur la base de discussions avec des fonctionnaires de l'ONU et des experts du monde universitaire et de la société civile. Ces Principes fournissent des orientations interprétatives sur les articles du PIDCP et visent à dissuader les acteurs d'abuser de l'article 20 en apportant des précisions sur l'«*incitation*» et ce qui constitue des faits de « *discrimination* », d'«*hostilité*» et de «*violence*».

MEDIAS SOCIAUX

Terreaux amplificateurs aux discours de haine

Même s'il est donné de reconnaitre que malgré le fait que les médias sociaux ont été créés pour favoriser le dialogue entre les uns et les autres, ce qu'ils ont réussi à faire, en revanche, les médias sociaux aussi contribuent énormément à amplifier les discours haineux. La lutte contre les discours de haine à l'ère du numérique, cela suppose également de mieux comprendre l'apparition, la virulence et la portée de ce fléau en ligne.

Une étude des chercheurs de l'Oxford Internet Institute indique grâce à des outils de détection automatisés basés sur les méthodes disponibles aujourd'hui, Twitter, Facebook, Instagram et YouTube font état d'un accroissement de la quantité de contenus signalés et/ou supprimés. Entre janvier et mars 2021, YouTube a retiré 85 247 vidéos qui enfreignaient sa politique relative aux discours de haine. Ses deux rapports précédents montraient des chiffres similaires. Pour le même trimestre, Facebook et Instagram ont respectivement signalé un total de 25,2 millions et 6,3 millions de contenus ayant déclenché une action. Selon le dernier rapport de Twitter au sujet de la transparence, l'entreprise a retiré 1 628 281 contenus considérés comme contraires à sa politique relative aux discours de haine entre juillet et décembre 2020. Plus les discours de haine sont répandus, plus ils s'intègrent au courant dominant et créent un environnement permissif et toxique où les appels à la violence contre le groupe «détesté», généralement une minorité, se normalisent. C'est dans l'optique de prêter attention et agir sur l'amplification des discours haineux par les médias et tous les autres supports de communication que ce bulletin trimestriel (FAKE NEWS - Le Baromètre) est publié.

Il permet de collecter et identifier les individus qui commettent ces infractions. Mais aussi à faire dans la sensibilisation, la responsabilité pénale et les sanctions encourues. Nous devons encourager la prise de toutes les mesures possibles dans ce sens. Nous pensons à juste titre que les plateformes de médias sociaux constituent un moyen important pour les individus et les communautés de s'engager dans cette lutte. Malheureusement, nous continuons d'assister à une augmentation des discours de haine dans le monde, ce qui se traduit par des tendances croissantes au racisme, à la xénophobie ainsi qu'à la haine, à la discrimination et aux attaques en fonction de l'identité. Lors d'une conférence en ligne en 2020, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités avait déclaré : « *La propagation des discours de haine par le biais des médias sociaux contribue directement à l'augmentation des crimes de haine contre les minorités* ».

> ***« Entre janvier et mars 2021, YouTube a retiré 85 247 vidéos qui enfreignaient sa politique relative aux discours de haine. Ses deux rapports précédents montraient des chiffres similaires. Pour le même trimestre, Facebook et Instagram ont respectivement signalé un total de 25,2 millions et 6,3 millions de contenus ayant déclenché une action. Selon le dernier rapport de Twitter au sujet de la transparence, l'entreprise a retiré 1 628 281 contenus considérés comme contraires à sa politique relative aux discours de haine entre juillet et décembre 2020. »***

Non à la banalisation du sectarisme

Plus les discours de haine sont répandus, plus ils s'intègrent au courant dominant et créent un environnement permissif et toxique où les appels à la violence contre le groupe « *détesté* », généralement une minorité, se normalisent. Il est établi que la haine sur les médias sociaux contribue directement à la hausse des crimes de haine contre les minorités. A tel enseigne que les gouvernements et les entreprises de l'Internet ne parviennent pas à relever les défis de la haine en ligne.

Le Rapporteur spécial avait lancé un appel pour que « *cette propagation de la haine contre les minorités en ligne doit être arrêtée*». Mais aussi demander des dispositions coercitives pour que, ce qu'il a qualifié de « *poison des esprits* » en ligne soit reconnu et combattu dans le respect de la liberté d'expression et la liberté d'opinion. Les statistiques de l'ONU indiquent ces dix dernières années, les minorités du monde entier ont été confrontées à des menaces nouvelles et croissantes, alimentées par la haine et le sectarisme véhiculés par les médias sociaux. Cela a contribué à la montée des groupes extrémistes violents et à une augmentation spectaculaire des crimes de haine dans de nombreux pays visant les minorités religieuses, ethniques et autres, y compris les migrants. La «*banalisation du sectarisme*», l'augmentation de « *la représentation des minorités comme autres et leur déshumanisation sur les médias sociaux* » ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux pour propager des discours de haine et même des crimes de haine en direct. C'est le cas dans les crises sécuritaires qui sévissent au Cameroun dans la région de l'Extrême-Nord, une zone du Bassin du Lac Tchad avec la faction Djihadiste dénommée Boko Haram. De même dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où des bandes armées séparatistes dites « *Ambazoniennes* » affrontent dans une guerre dite asymétrique à l'armée républicaine avec leurs cortèges d'exactions sur les civils, des attaques visant des lieux de culte, les hôpitaux, les cars de transport interurbains,...

Mathieu Nathanaël NJOG

CLASSEMENT

DISCOURS DE HAINE

Une affaire des tous et de chacun

L'engagement doit être efficient. Nous devons en savoir plus pour agir efficacement. Cela nécessite une collecte de données et une recherche coordonnée, notamment sur les causes profondes, les moteurs et les conditions propices aux discours de haine.

L'ONU a adopté une journée internationale de lutte contre les discours de haine qui se célèbre tous les 18 juin. Elle vie à susciter l'éveil collectif afin d'agir de concert avec toutes les parties prenantes y compris les Etats pour enrayer ce phénomène. Ce d'autant plus que si l'État est le premier responsable de la protection des populations contre les discours de haine, la société civile et en particulier les acteurs locaux, jouent également un rôle très important. En ce qu'ils peuvent contrecarrer le discours de haine qui, dans certaines circonstances, peut être un précurseur et un déclencheur d'atrocités. La stratégie et le plan d'action des Nations Unies indique comment aborder et combattre le discours de haine dans le monde entier. Ils comprennent 13 engagements spécifiques qui sont conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la liberté d'opinion et d'expression. Notamment en : - s'attaquant aux causes profondes qui peuvent inclure l'intolérance et la haine fondée sur l'identité; - empêchant les discours de haine de dégénérer, en ligne et hors ligne, de manière à faire dans l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, mais aussi de protéger les victimes; - et en renforçant le partenariat avec les acteurs concernés. Tout cela en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et à la liberté d'opinion et d'expression. Evidemment en respectant quatre principes clés : - la stratégie et sa mise en œuvre doivent être conformes au droit à la liberté d'opinion et d'expression; - la lutte contre le discours de haine est la responsabilité de tous : gouvernements, sociétés, secteur privé, en commençant par les individus; - A l'ère du numérique, l'ONU devrait soutenir une nouvelle génération de citoyens numériques, habilités à reconnaître, rejeter et s'opposer aux discours de haine. Selon la Stratégie et le Plan d'action de l'ONU sur le discours de haine, lancé en 2019 par le Secrétaire général, Antonio Guterres, le discours de haine est tout type de communication par la parole, l'écrit ou le comportement qui attaque ou utilise un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de ce qu'ils sont, sur la base de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur sexe ou d'autres formes d'identité. Mais souvent, pour échapper aux mailles du filet, certains auteurs du discours de haine évoquent le contexte et l'environnement pays pour se disculper. Par exemple, aux États-Unis, où la liberté d'expression est si forte, qu'il y a toujours des réticences à utiliser le terme «discours de haine» pour incriminer un propos. Et des arguments sont souvent avancés pour dire que la frontière est mince entre la liberté d'expression et l'expression qui constitue un discours de haine. Le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'incitation à la haine aborde toutefois cette question et établit une ligne claire de démarcation entre la liberté d'expression et l'incitation à la haine et à la violence. Comment ne pouvons-nous pas alors nous rendre compte à l'évidence que le lutte contre les discours de haine est la responsabilité de tous (Gouvernements, Sociétés, Secteur privé, les acteurs locaux que sont les femmes et les hommes). La société civile n'est pas des moindres, elle a un rôle important à jouer si l'on s'en tient à sa capacité d'influencer de grands groupes de population lorsqu'elle utilise sa voix pour promouvoir la non-discrimination, le respect de la diversité et l'importance de sociétés inclusives et pacifiques. Elle peut donc servir de modèle et exercer une influence positive, en contribuant aux efforts de prévention et de consolidation de la paix sur le terrain. C'est dire, si nous sommes tous responsables, et nous devons tous agir.

Mathieu Nathanaël NJOG

> « *le discours de haine est tout type de communication par la parole, l'écrit ou le comportement qui attaque ou utilise un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de ce qu'ils sont, sur la base de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur sexe ou d'autres formes d'identité.* »

LES CHAMPIONS DES DISCOURS HAINEUX, DES DISCOURS TRIBAUX, DES FAKE NEWS ET DES FALSES

RANG	IDENTITE	DIRCOURS HAINEUX ET TRIBAUX	RANG	IDENTITE	FAKE NEWS
1er	MBOMBOG MBOG NSANG NJEE	5	1er	RICHARD NAHA	3
2ème	PATRICE NGANANG	3	2ème		
3ème	ROMUALD PEGUY MEYONG	2	3ème		